

# PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE TOUR DE FAURE – 46

## ETUDE PRÉALABLE AGRICOLE

*Commission départementale pour la préservation des espaces  
agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF) du Lot*

*15 Décembre 2020*

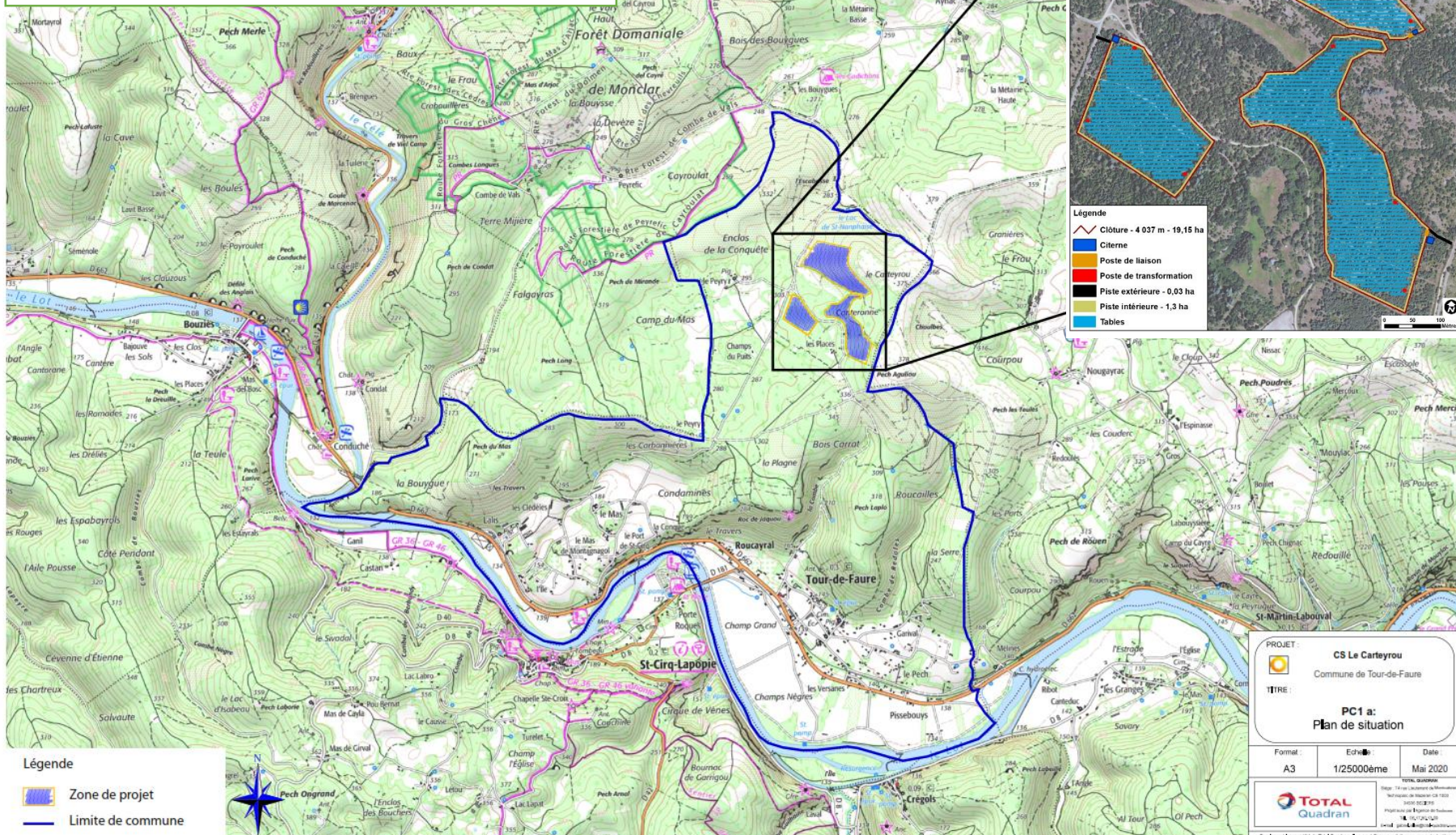




## DESCRIPTION DU SITE

☀️ TYPE DE TERRAIN : NATUREL

☀️ COMMUNE : TOUR DE FAURE





**PPri** : aucun risque en vigueur

**En vigueur** : PLU approuvé

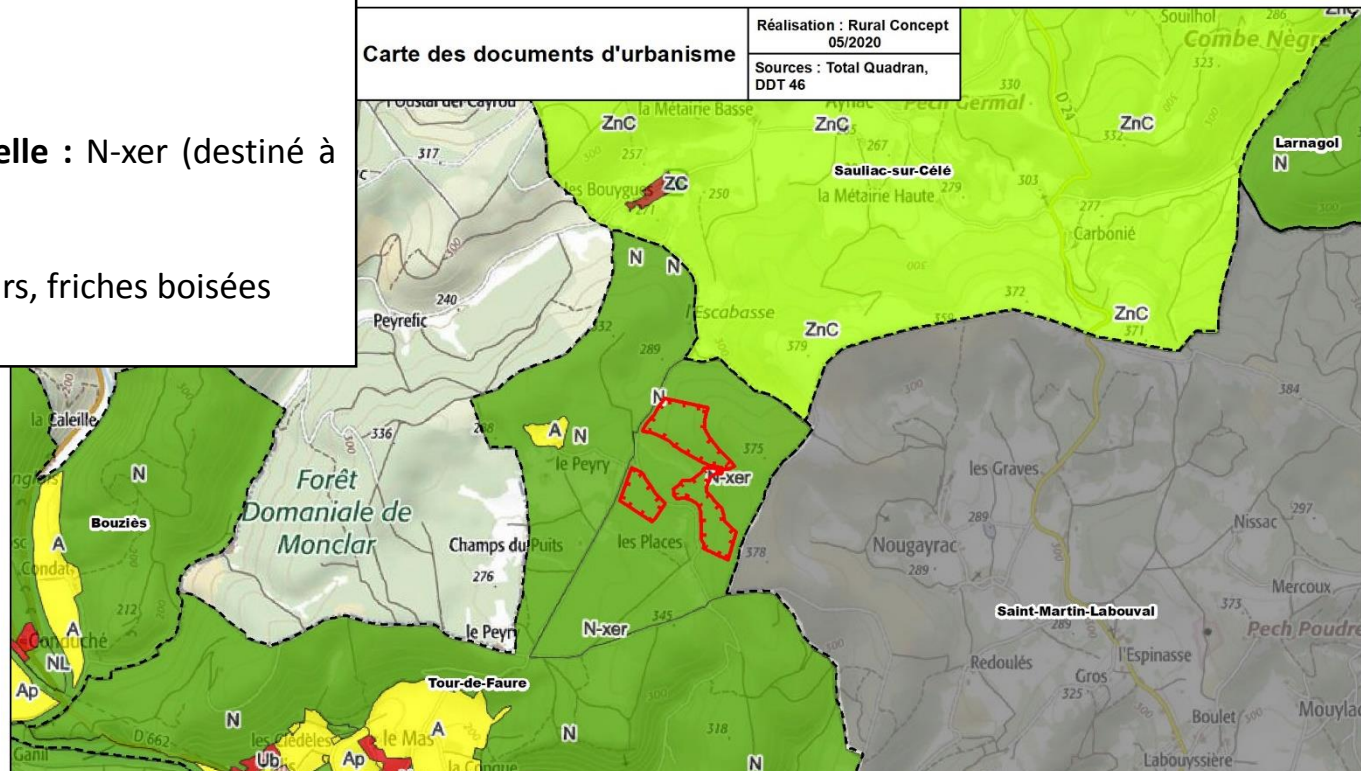
**Le site se trouve en Zone Naturelle** : N-xer (destiné à accueillir une centrale solaire)

**Usage actuel des terrains** : parcours, friches boisées

Carte des documents d'urbanisme

Réalisation : Rural Concept  
05/2020

Sources : Total Quadran,  
DDT 46



### LA ZONE N

**CARACTERE** : Ces zones constituent des espaces naturels et forestiers qui sont à protéger en raison de la qualité des paysages et du caractère des éléments naturels qui la composent.

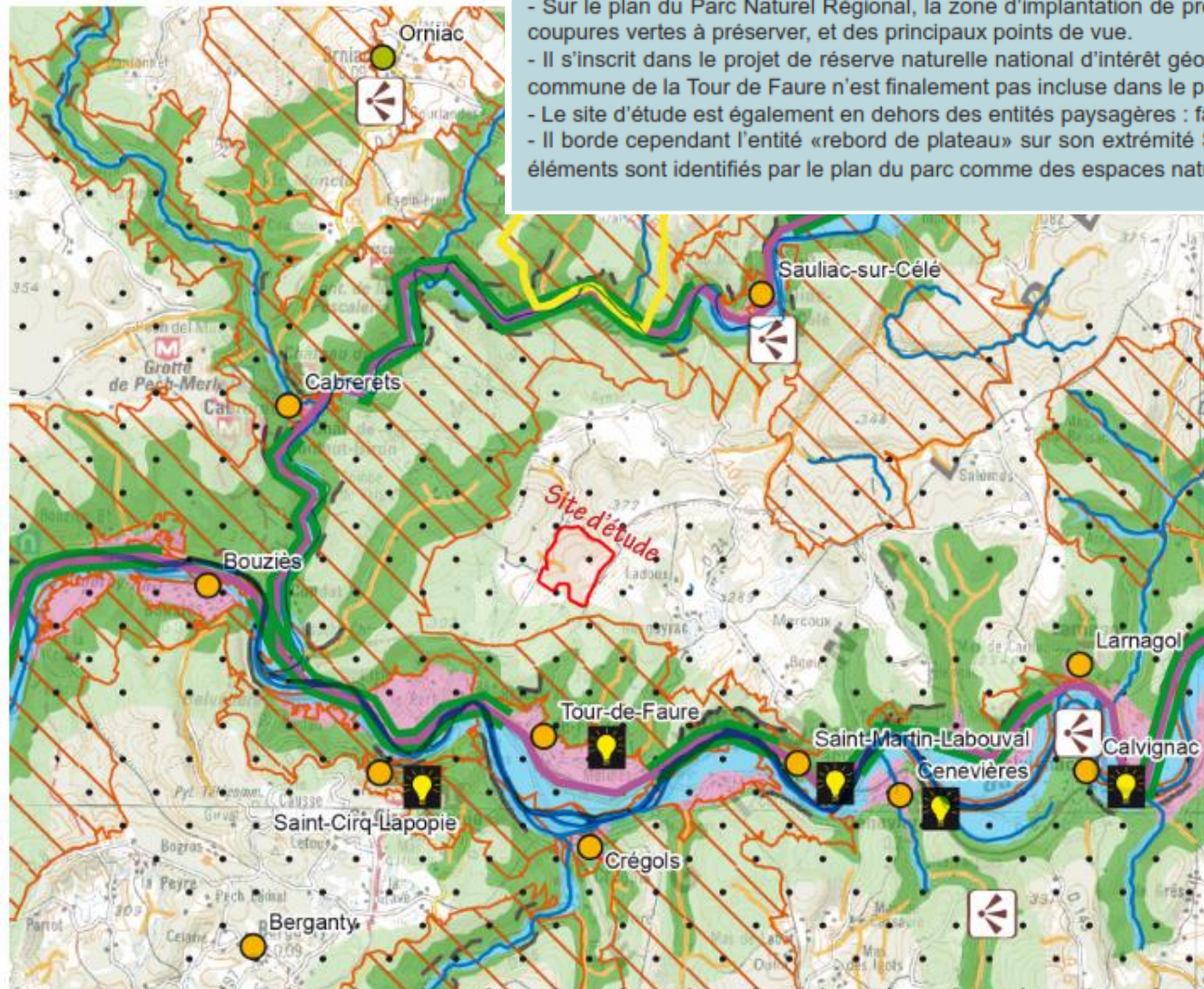
- Cette zone comprend un secteur Nh au lieu-dit : « Pech du Mas ».
- Cette zone comprend un secteur Ni concernée par le PPRI.
- Cette zone comprend un secteur Nei au lieu-dit : « Pissebouys » concerné par le PPRI.
- Cette zone comprend un secteur Nli au lieu-dit : « Les Versanes » concerné par le PPRI qui permet d'accueillir des caravanes ou roulottes dans le cadre d'une activité de tourisme et loisirs.
- Cette zone comprend un secteur N-xer qui est destiné à l'accueil d'un parc de panneaux solaires ou photovoltaïque au sol et les bâtiments annexes liés à son fonctionnement (onduleurs, transformateurs, poste de livraison,...).



I.19.3 PLAN DU PARC NATUREL RÉGIONAL

ENJEUX VIS À VIS DU PROJET :

- Sur le plan du Parc Naturel Régional, la zone d'implantation de projet est en dehors des sites naturels majeurs, des coupures vertes à préserver, et des principaux points de vue.
- Il s'inscrit dans le projet de réserve naturelle national d'intérêt géologique. Cependant, comme vu au chapitre I.6, la commune de la Tour de Faure n'est finalement pas incluse dans le périmètre de la réserve.
- Le site d'étude est également en dehors des entités paysagères : falaise, versant, fond de vallée et terrasse.
- Il borde cependant l'entité «rebord de plateau» sur son extrémité Sud-Est et comprend une vallée sèche. Ces deux éléments sont identifiés par le plan du parc comme des espaces naturels ou agricoles inconstructibles.



**Le site n'est dans aucune zone à espaces protégés (ZNIEFF type I et II, ZICO, NATURA 2000).**



1986 :

De 1980 à 1986 le site évolue peu en dehors d'une ouverture dans les boisements autour de la combe.



2005 :

Dix ans plus tard, le cycle semble se répéter :  
- enrichissement au Nord,  
- plantations sur les pointes Sud  
- épaissement du réseau de haies,  
- prairies dans la combe et aux abords des habitations...



1994 :

Au début des années 90, une vaste opération d'ouverture du paysage a lieu au droit du site d'étude.

Les parties Nord et Est sont défrichées tandis que les plantations sur les pointes Sud sont coupées.

Cette opération permet le retour des pelouses sèches et de la lande arbustive.



2016 - dernière aérienne sur géoportail :

En soixante-dix ans, les principales composantes du site n'ont pas évolué :  
- landes / forêt ouverte au Nord,  
- chemins périphériques,  
- combe dégagée par le pâturage,  
- parcelles agricoles autour du Peyry...  
Cependant, le paysage du site s'est globalement refermé, notamment du fait de l'enrichissement et des plantations de conifères, au détriment des pelouses sèches.

Perspective d'évolution du site sans projet :

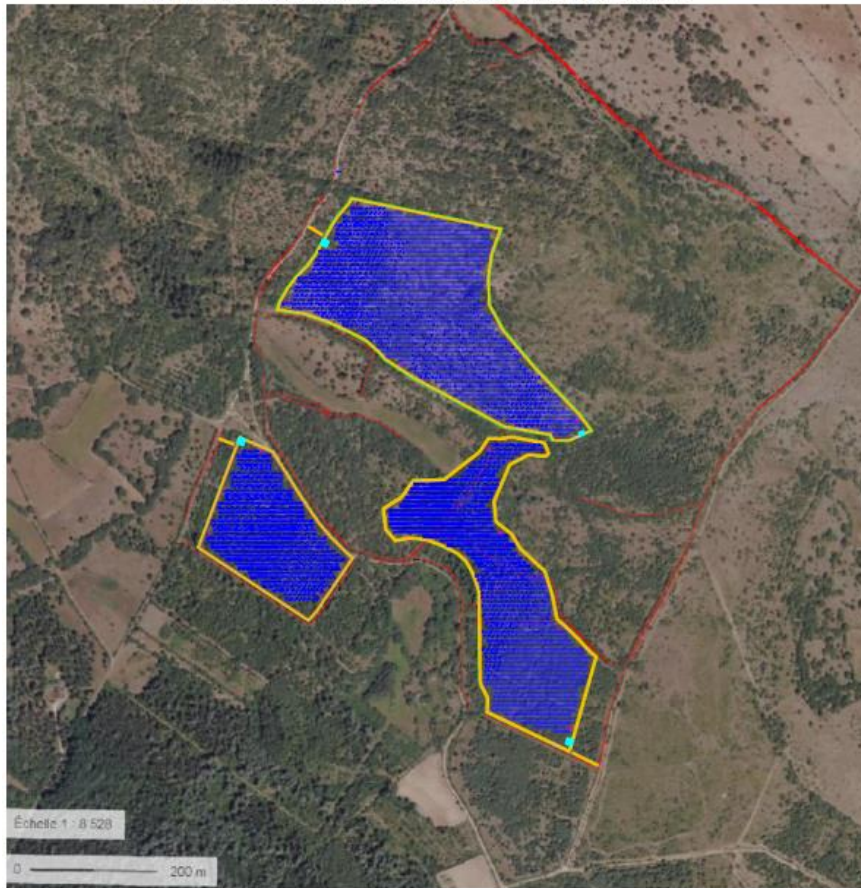
En l'absence de projet, le cycle d'enrichissement, plantations, déboisement risque de se poursuivre. Il est à prévoir que le paysage se referme davantage avec la régression des pelouses sèches. Autour du hameau des Places, en l'absence d'entretien, les prairies vont peu à peu disparaître. Sans intervention de réhabilitation, le réseau de muret continuera son délabrement tout comme le lac de Saint-Namphaise.



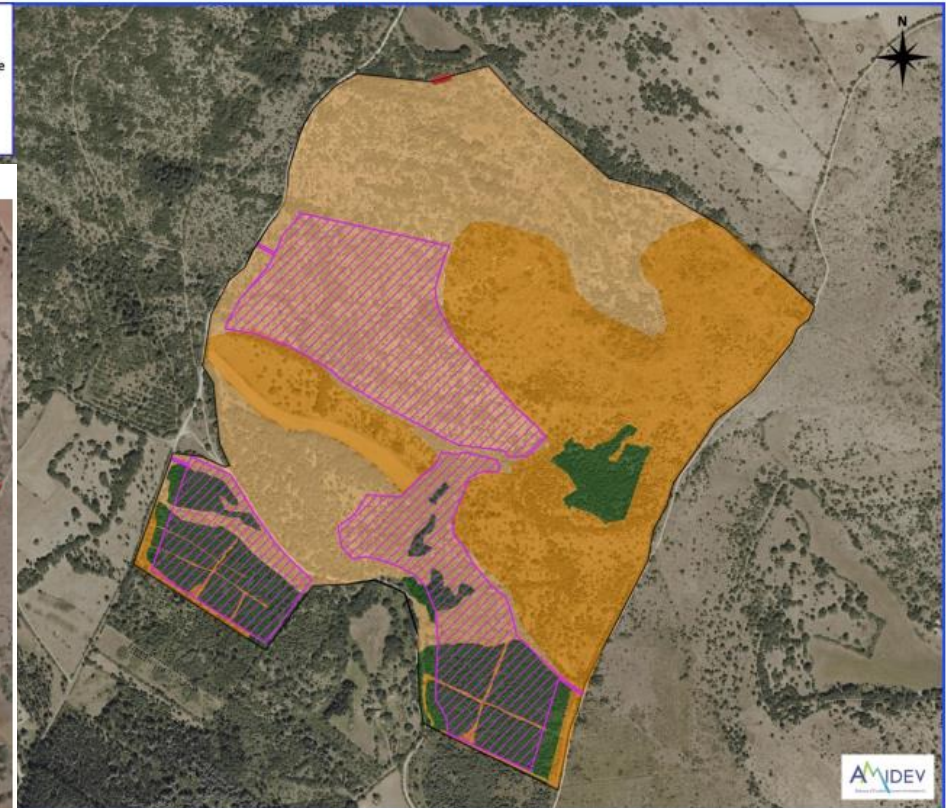


- Configuration : **Evitement des zones à enjeux fort à moyen**
- Suppression de 620ml de murets sur un total de 6620ml recensés

Carte n° 19 : Incidence du projet au regard des murets en pierre sèches



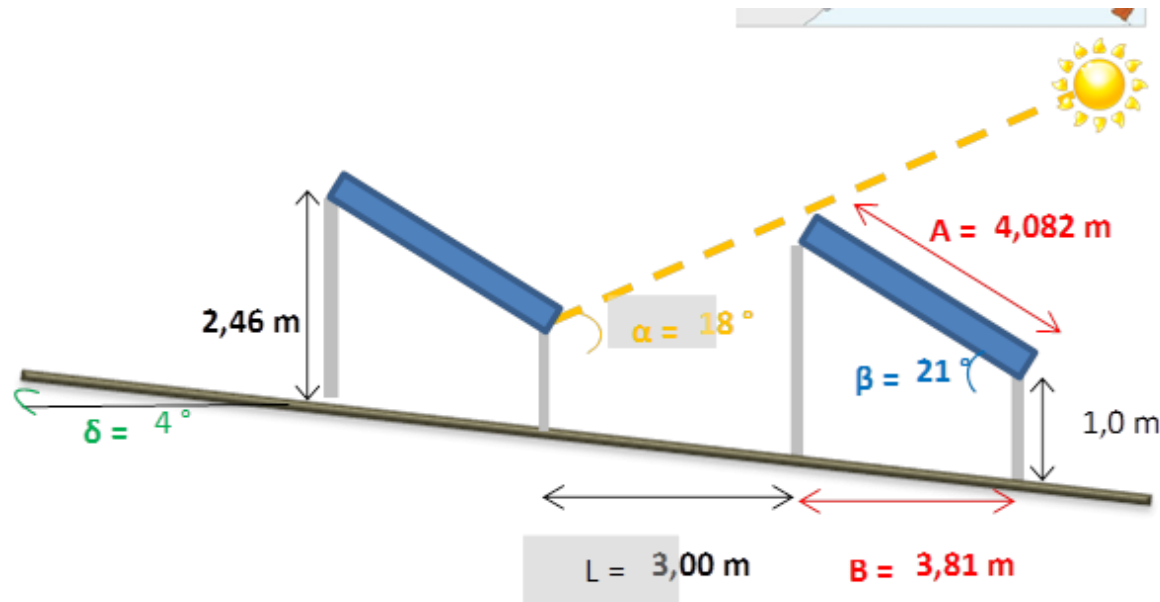
Carte n° 22 : Niveau d'enjeux habitat faune et implantation projet



Source : Amidev

- **Emprise clôturée totale de 19,15 Ha répartie en 3 secteurs : 3,69 Ha + 8,81 Ha + 6,65 Ha**
- **Puissance de la Centrale : 18 MW**

## Caractéristiques techniques



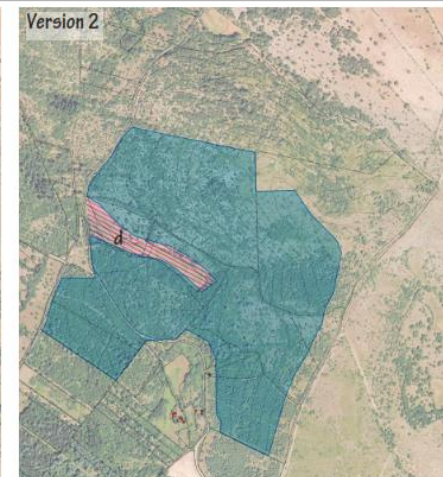
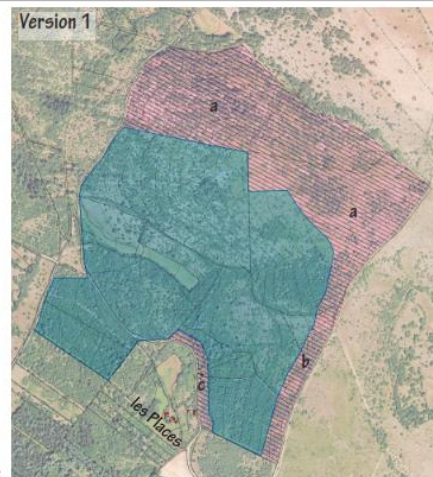
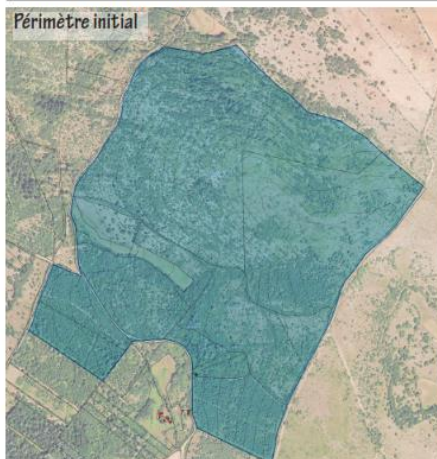
### Point sur les surfaces :

- **Surface totale clôturée : 19,15 Ha**
- **Surface sans végétation** (piste, postes, bâches incendie) : **1,30 Ha**
- **Surface enherbée sous les panneaux : 8,72 Ha (45,6%)**, les retours d'expérience montre que la végétation est pratiquement identique sous les panneaux, car protégée du soleil en été
- **Surface enherbée entre les panneaux : 9,13 Ha (47,7%)**



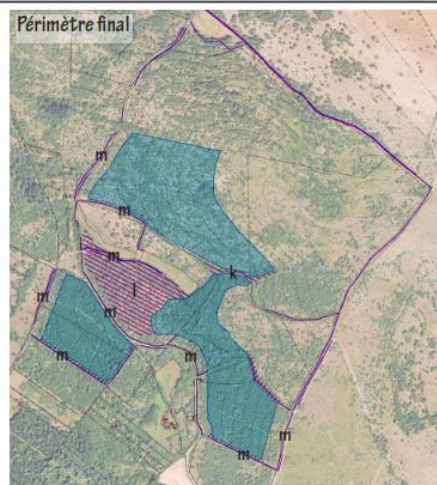
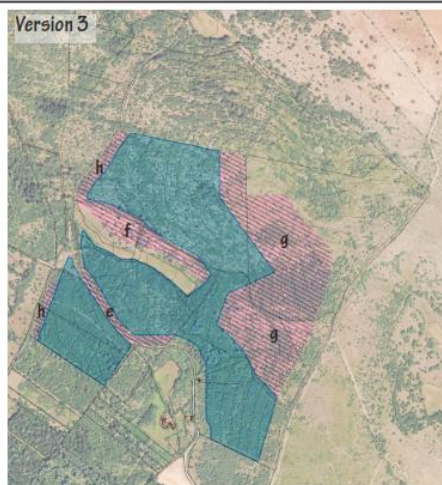
# Evolution de l'emprise à la baisse

## EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE



a - Exclusion du coteau Nord.  
 b - Maintien d'une bande tampon d'environ 50m en bordure du chemin Est.  
 c - Maintien d'une bande tampon de 30m en bordure du chemin Sud, devant le hameau des Places.

d - Exclusion de la combe, comprenant une pelouse riche en orchidées, et inscrite comme secteur à préserver sur le plan du Parc Naturel Régional.



e - Maintien du chemin Sud passant dans le projet  
 f - Elargissement du secteur de la combe en incluant ses coteaux.  
 g - Exclusion des secteurs à enjeux écologiques forts, ainsi que de la zone la plus haute du site.  
 h - Maintien de zones tampon de 30m en bordure du chemin et de la route Ouest.

k - Création d'un couloir de passage pour la faune entre les zones de panneaux.  
 l - Exclusion de la partie centrale entre la combe et le cheminement Sud.  
 m - Conservation des murets de pierres sèches présentant un intérêt paysager ou écologique.














# Plan de masse



La première des mesures paysagères a été la réduction de la zone d'implantation. Cette réduction a fortement diminué la visibilité du projet dans le paysage comme démontré dans le chapitre II.

## LÉGENDE :

-  852 tables de 52 panneaux photovoltaïques, soit 44 304 panneaux  
Hauteur : 2,50m
-  Poste de transformation (x11) - 4m x 2,5m, hauteur : 2,71m  
Préfabriqué en béton, crépis de teinte beige clair
-  Citerne incendie souple semi-enterrée (x4)  
Teinte vert grisé
-  Poste de livraison (x2) - 6,5m x 2,53m, hauteur : 2,83m  
- Préfabriqué en béton, crépis de teinte beige clair pour le poste arrière au Nord-Est  
- Parement en pierres locales pour le poste en entrée Sud-Est
- Clôture grillagée à maille soudée, acier galvanisé gris clair, hauteur hors sol : 2m, (longueur 4km)
-  Portail d'accès barreaudé en acier galvanisé, gris clair (x5)
-  Pistes créées pour le projet, en gravier calcaire local (4,1km)
-  Pistes existantes conservées
-  Murets en pierre locale créés pour le projet
-  Murets de pierre sèche conservés
-  Bâtiments existants
-  Lac de Saint-Namphaise

## MESURES PAYSAGÈRES :

- ① • Implantation des panneaux en retrait des chemins principaux, sans terrassement afin de maintenir la topographie existante. Mise en place d'une prairie et d'un pâturage ovin entre et sous les panneaux.
- ② • Préservation des secteurs comportant des enjeux écologiques ou paysagers
- ③ • Sauvegarde de la zone humide générée par le lac de Saint-Namphaise.
- ④ • Maintien des chemins existants ainsi que de leur ruralité, réutilisation de ces pistes pour la desserte du projet.
- ⑤ • Conservation de la majorité des murets de pierre sèche (90%). Restauration de quelques linéaires aux endroits stratégiques si leur état le nécessite.
- ⑥ • Aménagement paysager des accès : mise en place de murets de pierre, insertions des citernes par des plantations, habillage du poste de livraison, traitement des portails...
- ⑦ • Préservation de bandes boisées et arbustives entre les chemins et le projet. Dans les zones de moindre densité, renforcement de la végétation par la plantation de haies libres. Favoriser la création d'îlots de vieillissement au sein de ces boisements périphériques maintenus.
- ⑧ • Maintien des plantations de conifères sur une bande de 30m. En cas de coupe, remplacement de ces conifères par des essences locales.
- ⑨ • Sauvegarde des arbres remarquables dans la combe et de deux vieux chênes.
- ⑩ • Plantation d'arbres tiges et de bosquets arbustifs à l'intersection des chemins pour valoriser l'entrée Ouest du site.
- ⑪ • Aménagement d'une percée visuelle sur l'installation afin de communiquer sur le projet d'énergie renouvelable.

Nota : Ces mesures sont détaillées dans le chapitre suivant.

- Emprise clôturée totale de 19,15 Ha répartie en 3 secteurs : 3,69 Ha + 8,81 Ha + 6,65 Ha
- Puissance de la Centrale : 18 MW



# Mesures paysagères



LÉGENDE:

- Murets conservés
- Murets à restaurer en cas d'affaissement pouvant mener à un écroulement
- Murets créés
- Murets supprimés

Echelle: 1/6500<sup>ème</sup>

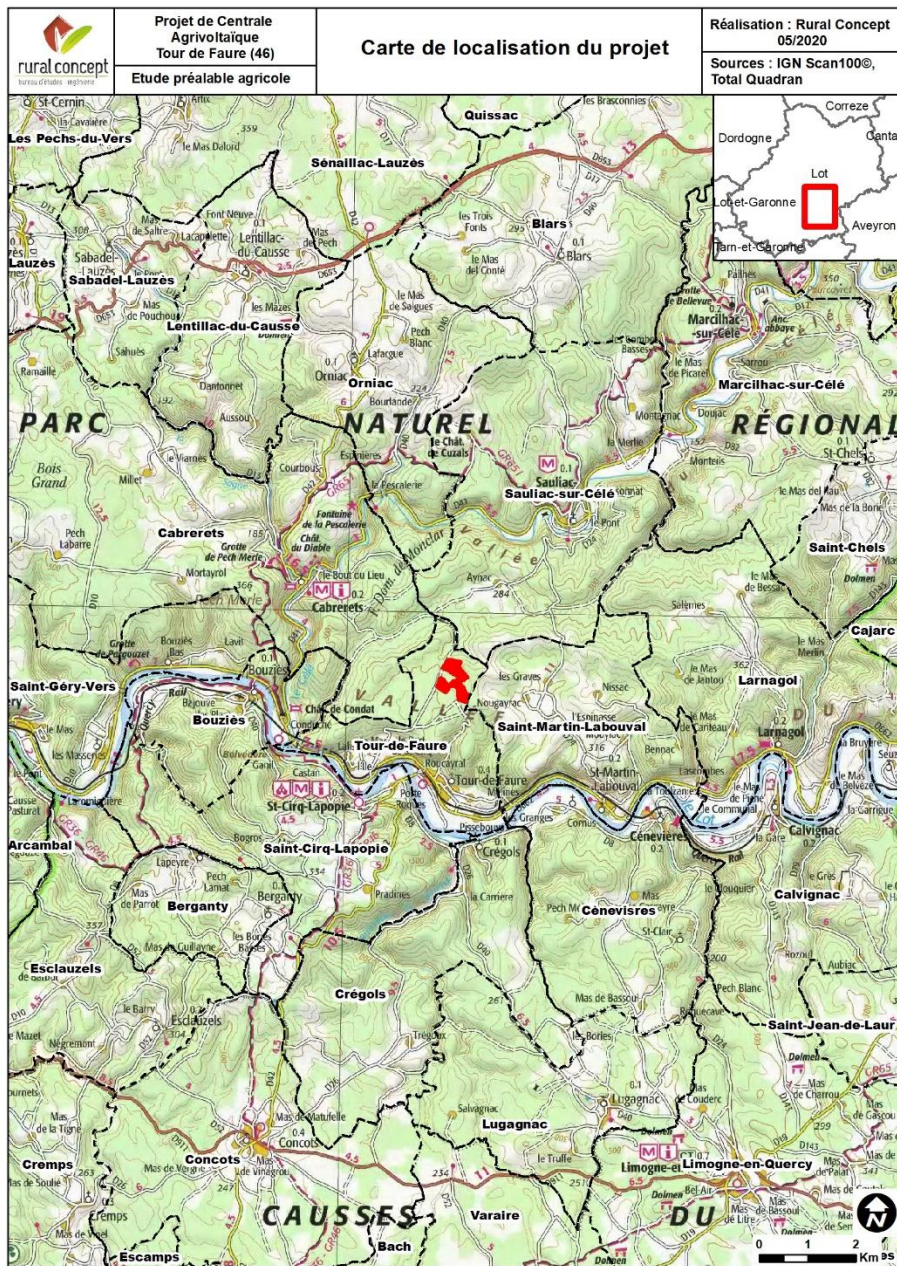


LÉGENDE:

- Végétation conservée
- Boisements supprimés
- Végétation projet

Echelle: 1/6500<sup>ème</sup>

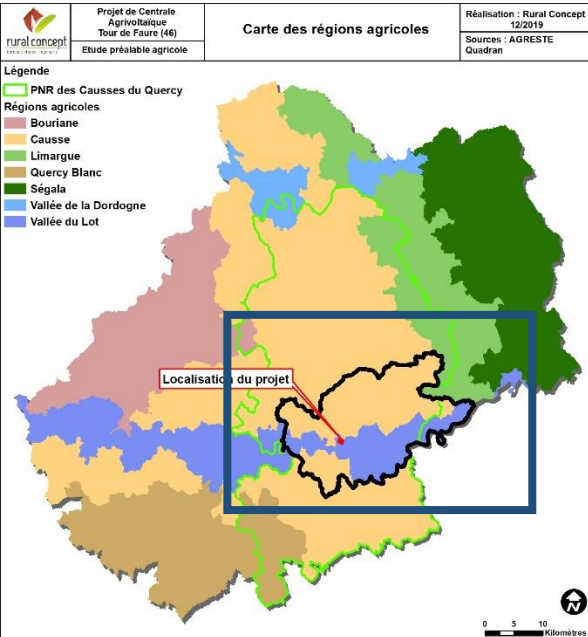




Secteur situé sur la cause de tour de Faure  
 Zone assez isolée, cause très boisé, sols superficiels







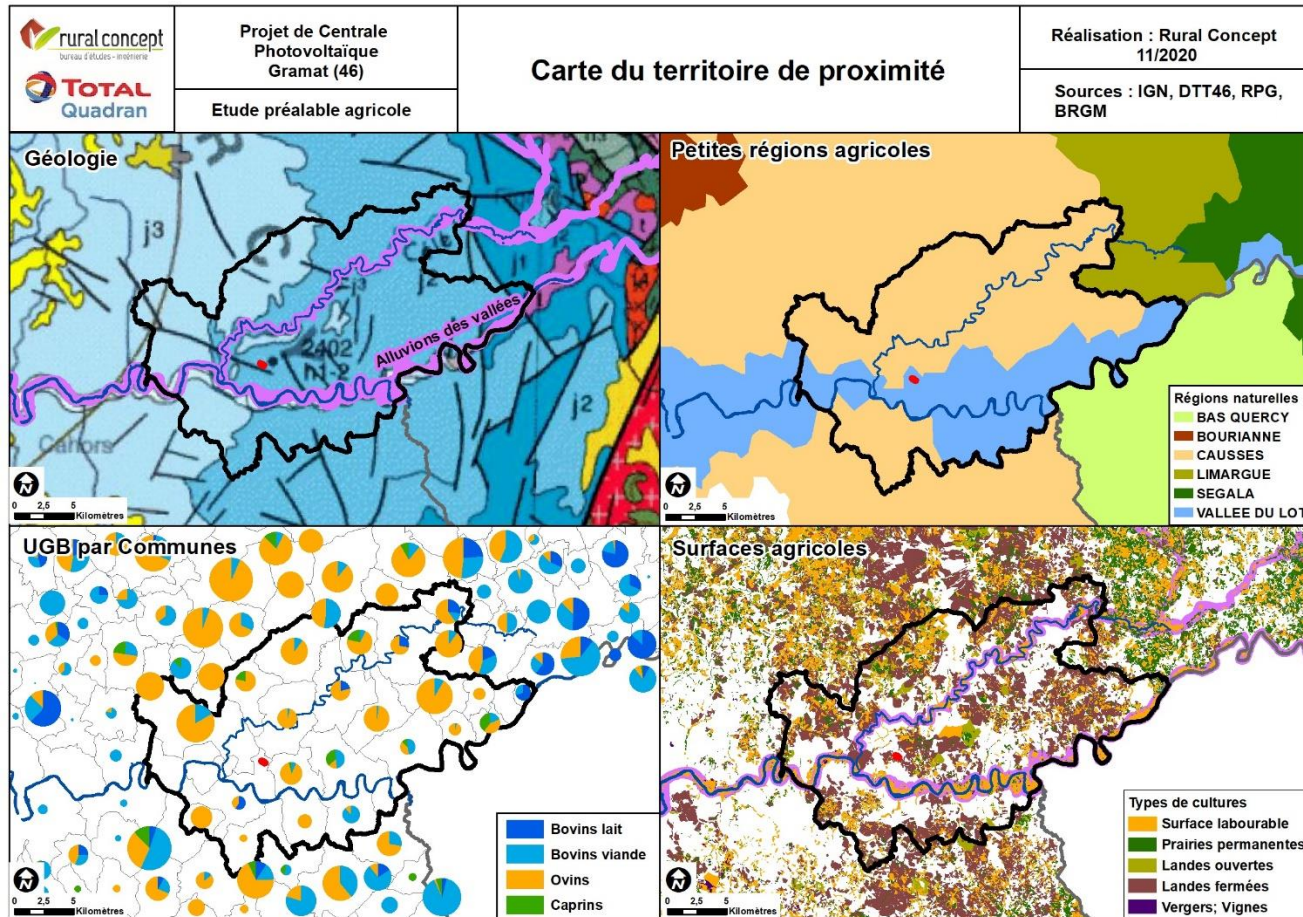
# « Lot Célé » - Le Causse de Saint-Chels - 28 communes

Relief très marqué à l'approche de vallées

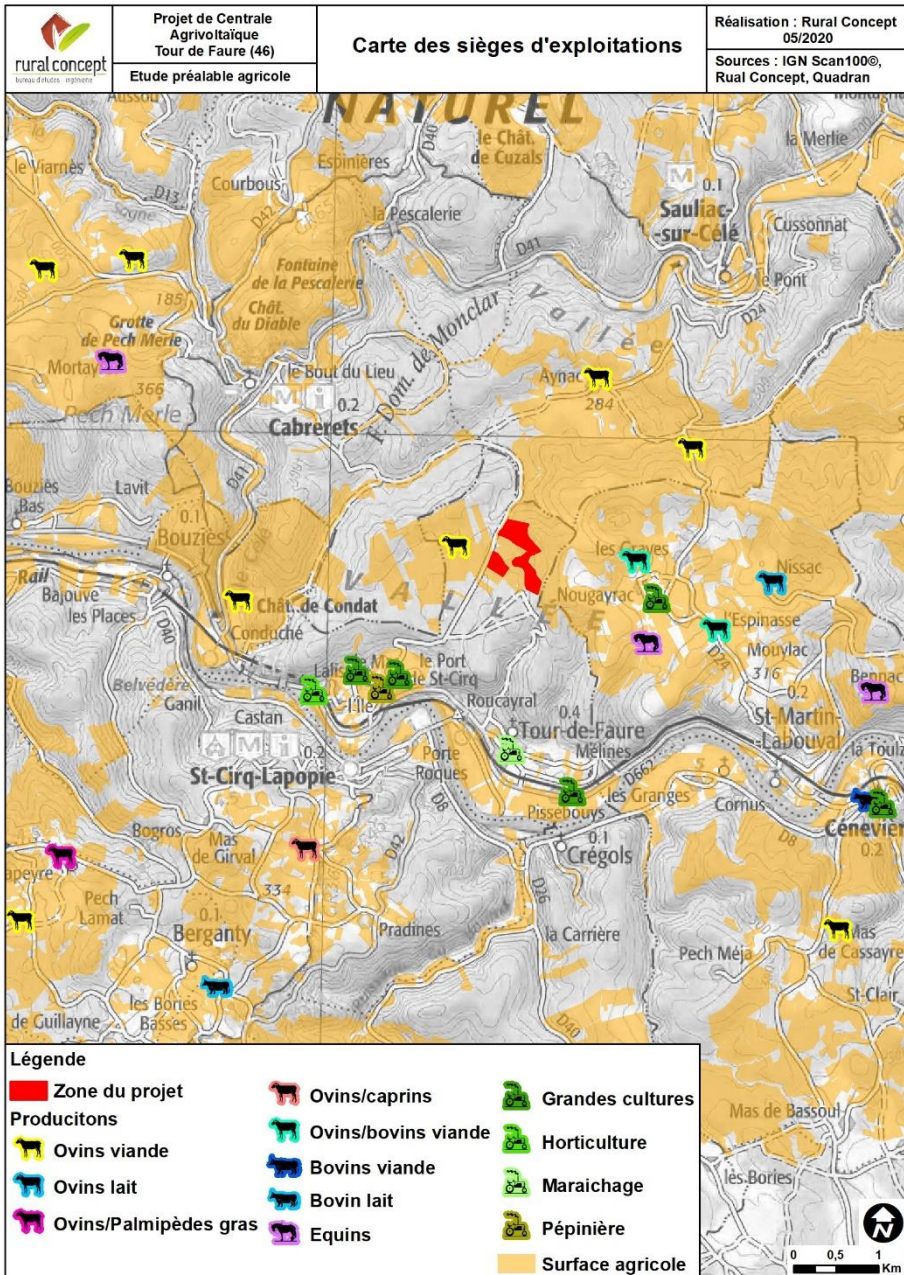
Surface agricole : 45% du territoire avec 60 % de landes boisées

1 agriculture de causse en production dominante ovin viande

1 agriculture de la vallée du Lot : grandes cultures et spécialisées







### Dans la vallée :

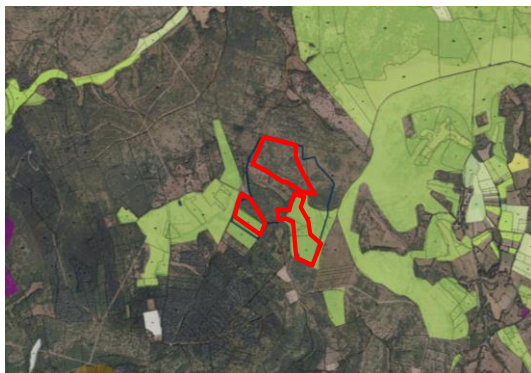
- Surfaces agricoles très présentes (concurrence avec le développement urbain sur les hautes terrasses)
- Forte densité d'exploitations
- Productions végétales diversifiées (grandes cultures, semences, tabac, maraîchage, horticulture).

### Sur les causses :

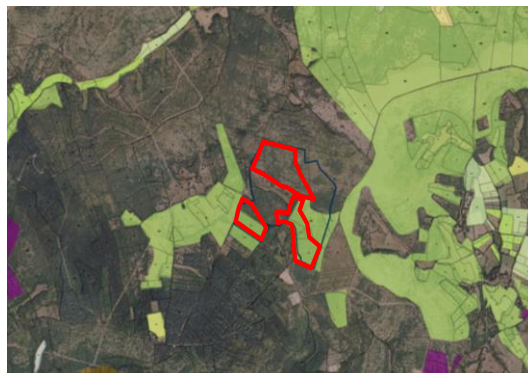
- Densité d'exploitation faible
- Productions : élevages avec ovins viande dominant. Forte proportion de landes.
- Contraintes : qualité des sols, relief, boisement (groupement forestier)



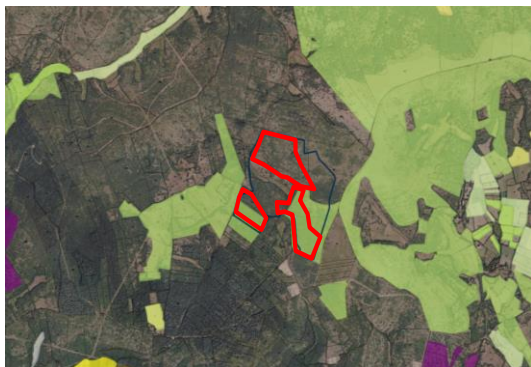
2007



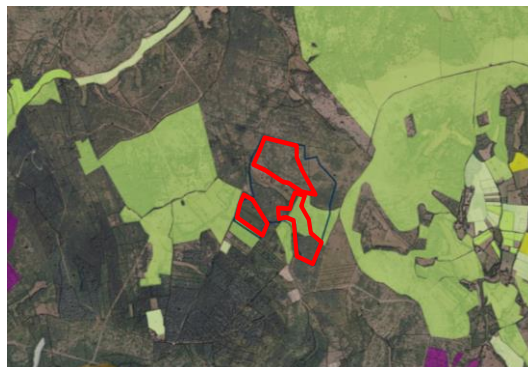
2009



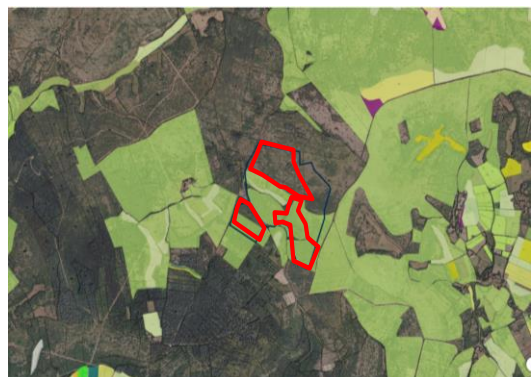
2011



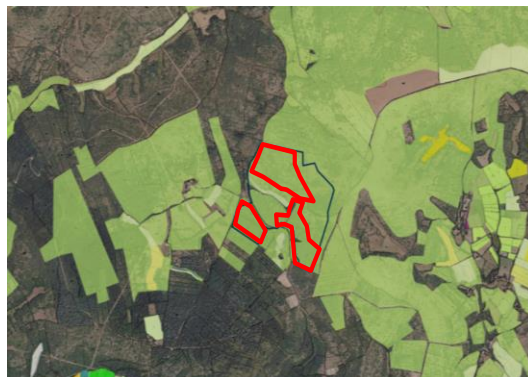
2013



2015



2017

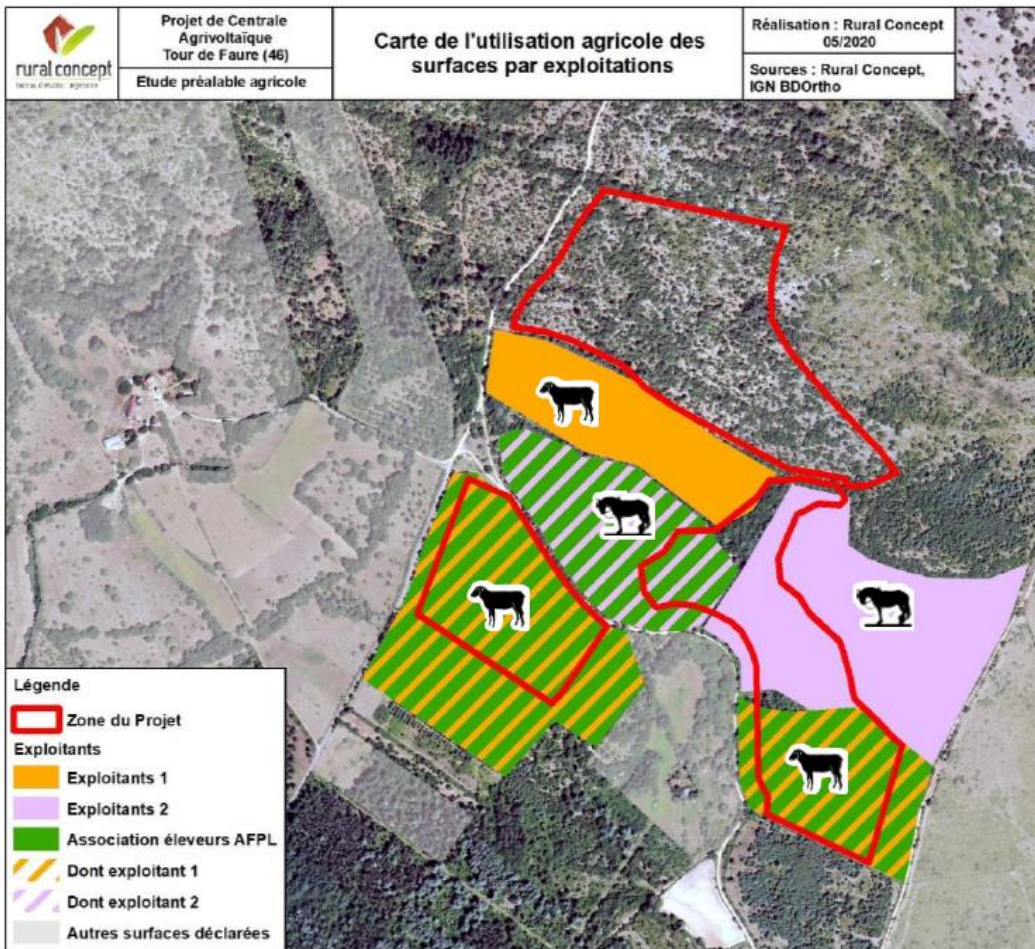


**Seulement 2,3 ha déclarés en 2013.**

**Les 19 ha de la zone du projet ont été déclarés à la PAC uniquement lors de l'année 2017.**

**➤ Surface agricole utilisée : 19,15 ha**





### Un exploitant ovins viande en agriculture biologique :

- jeune agriculteur installé depuis 2014 à proximité
- troupeau de 150 brebis sur 125 ha dont près de 110 en landes/parcours.
- Projet de développement et de modernisation : passer à plus de 200 têtes.

### Un exploitant éleveur de chevaux :

- Centre équestre basé à Cabrerets
- Plus de 100 ha de surfaces déclarées à la PAC

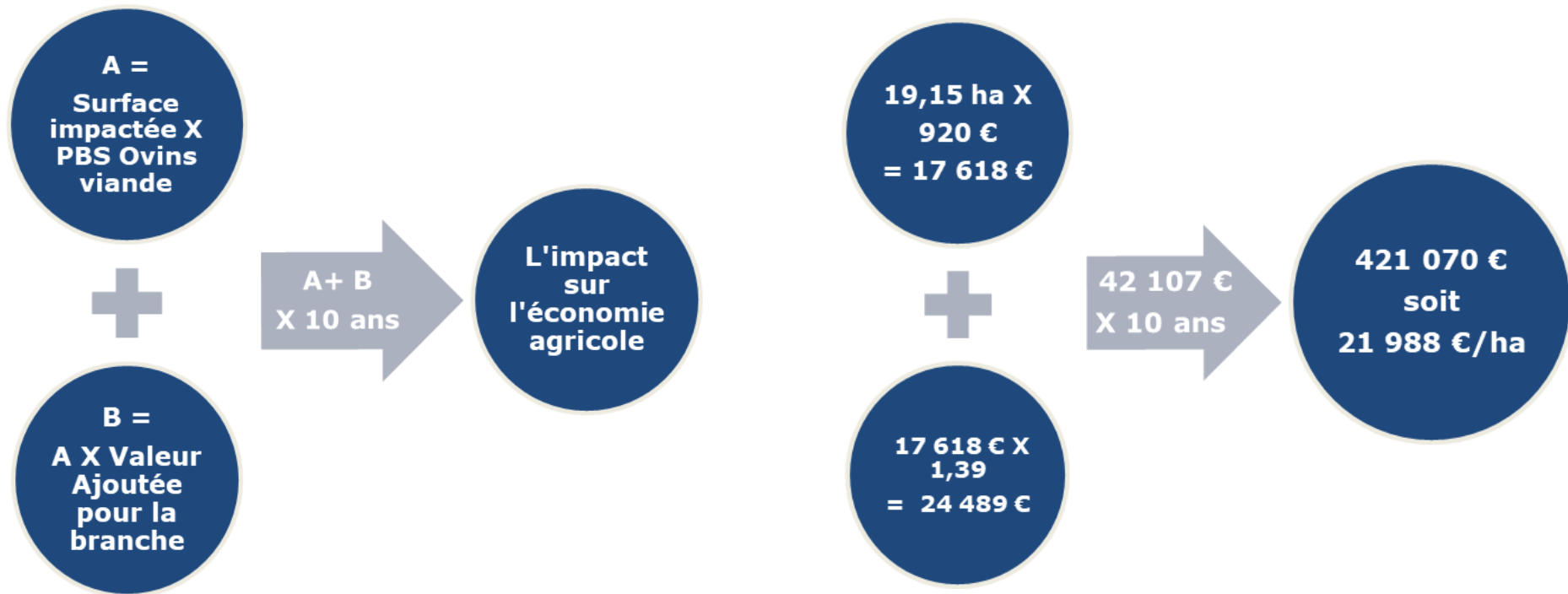
### Une APF : Les vieux Bartas

En extrapolant les pratiques réalisées par l'éleveur ovin sur les secteurs de cause :

**Env. 3 000 jours-brebis/ans sur les 19 ha**



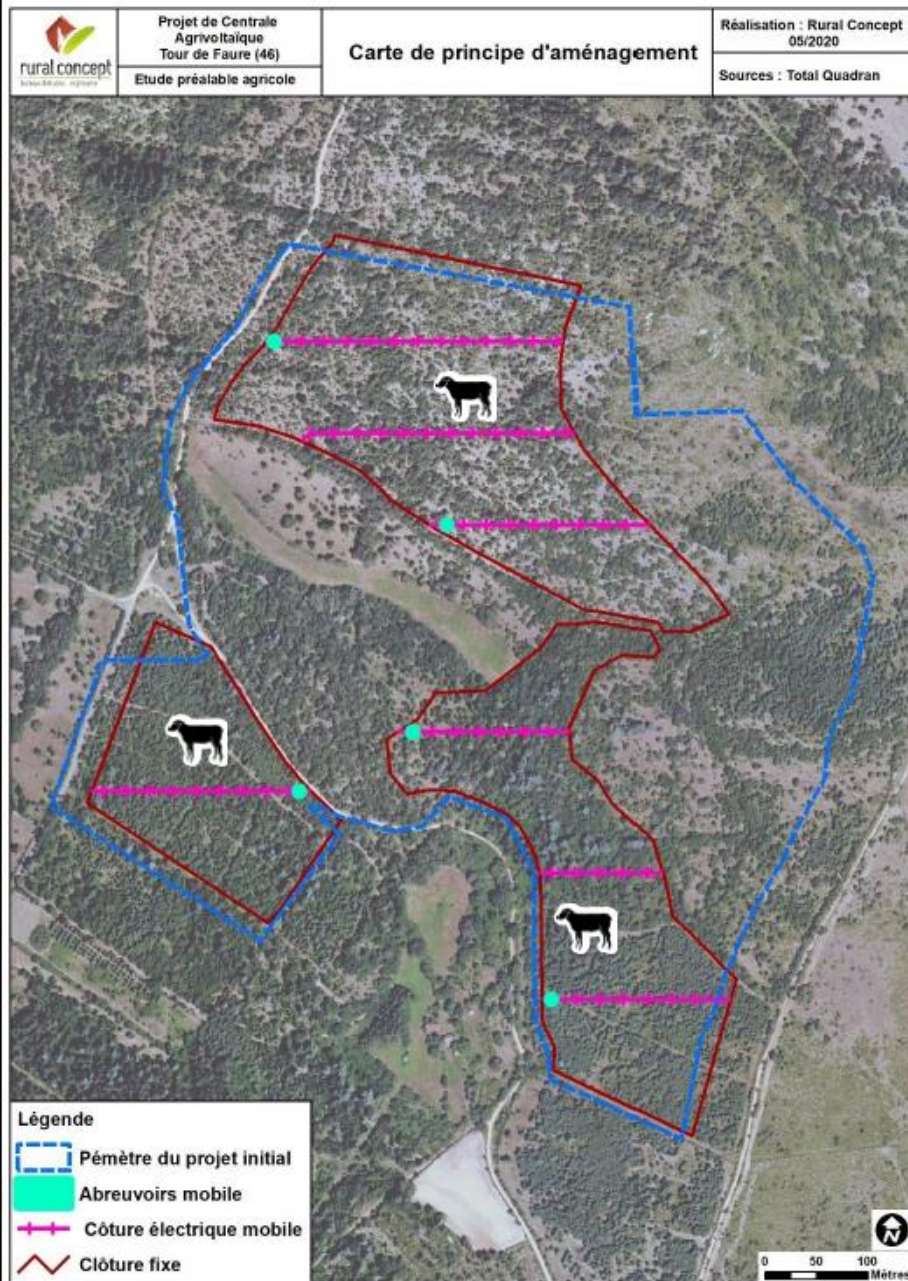
- ✓ Production brute standard ovin Midi-Pyrénées moyenne 2014-2016 (Rica) : 920 €/ha/an
- ✓ Coefficient de valorisation de production primaire en Midi-Pyrénées : 1,39
- ✓ Durée pour généré le surplus de production : 10 ans



**Impact sur l'emploi direct = 19,15 ha en production ovins X 0,0140 ETP/ha = 0,268 ETP**

**Soit un total de 0,54 ETP**



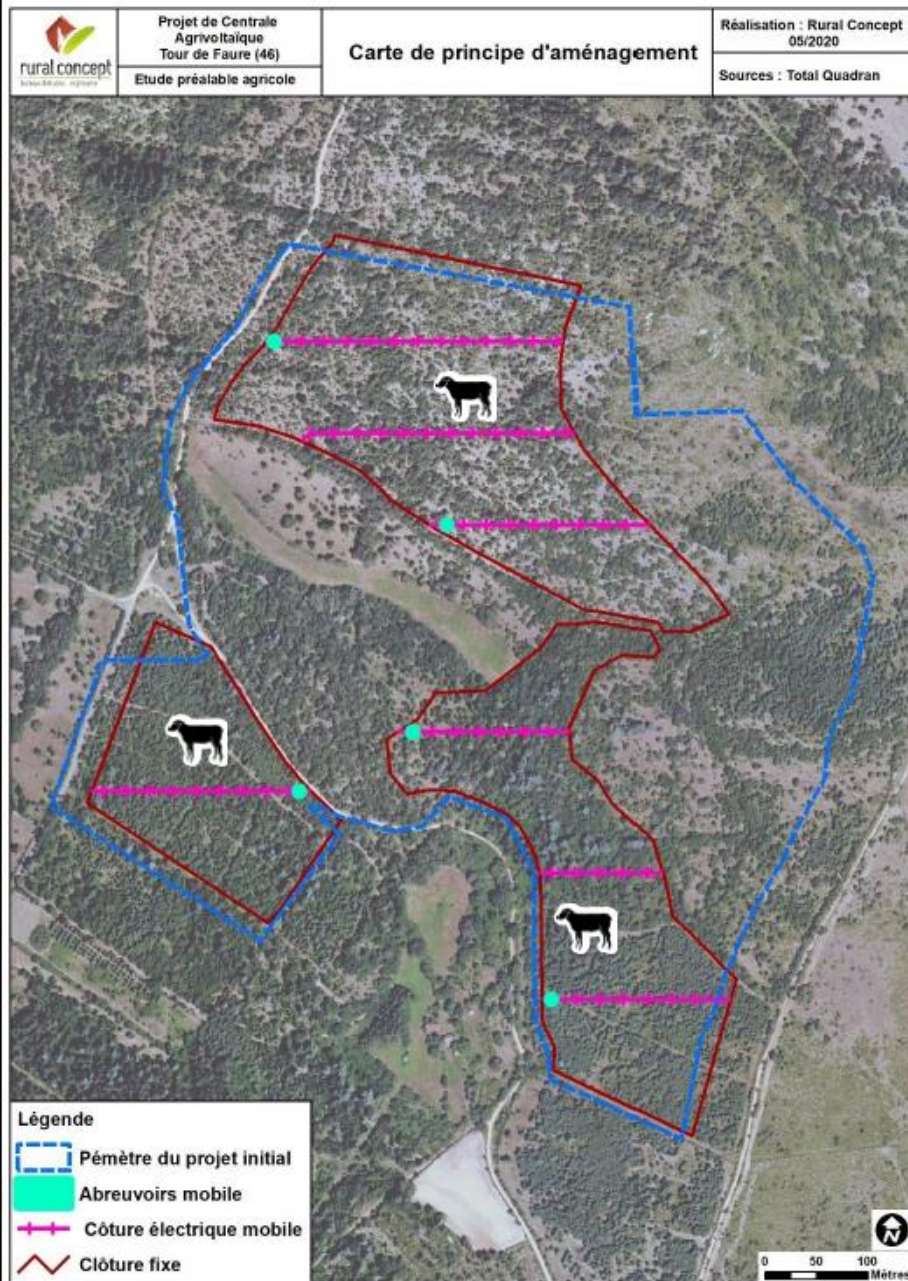


## Mesures prises pour ÉVITER les effets négatifs du projet

- ✓ Limitation de la surface de 40 ha à 19 ha, dont exclusion de la combe au centre
- ✓ Secteur de cause peu fertile et planté en résineux sur 6 ha
- ✓ Implantation sur pieux battus : pas d'impact durable sur le sol

Repère : consommation foncière d'espaces agricole par l'urbanisation sur la commune de Tour de Faure entre 2005 et 2017 : 8,3 ha





## Mesures prises pour RÉDUIRE les effets négatifs du projet

- ✓ **Ouverture du milieu et remis en état :**
  - la densité de panneaux est relativement faible avec seulement 46% de la surface
  - utilisation privilégiée de mono pieux pour l'implantation des tables à 1 m minimum
  - défrichage, dessouchage, rebouchage, sursemis avec espèces fourragères
  - broyage des cailloux en surface sur les secteurs nécessaires sans engendrer d'impacts négatifs sur la biodiversité
  
- ✓ **Rationaliser l'exploitation par le pâturage :**
  - Clôture extérieure
  - Installation de 10 points de raccordement électrique + 5 kits de 300 m clôture électrique mobile
  - 3 arrivées d'eau équipées de robinets (1 par zone)
  - Mise à disposition de 3 abreuvoirs mobiles d'une capacité de 80 litres
  - **Suivi technico économique des pratiques**
  
- **Potentiel théorique d'environ 3 800 jours-brebis/ans (200 jrs/ha)**





## IMPACT

- 19,15 ha de surfaces agricoles avec un potentiel de moins de 3 000 jours-brebis/ans
- Zone de délaissées en bordure et entre les 3 zones

## EVITER- REDUIRE

- Limitation de la surface, exclusion de la combe
- Secteur de cause
- Implantation sur pieux battus
- Ouverture du milieu et remis en état
- Rationnaliser l'exploitation par le pâturage
- => Potentiel théorique d'environ 3 800 jours-brebis/ans

## COMPENSER - EVALUER

- Pas de compensation financière proposée
- Suivi technico-économique et évaluation de la production réelle en année n+2 et n+4
- => Compensation éventuelle calculée sur l'écart constaté sur la base d'un impact calculé sur 10 ans.